

---

Attardons-nous un instant à la question de la consultation. Les problèmes de politique que le Canada éprouve avec la CEE se retrouvent également dans les relations qu'il entretient avec l'OTAN et dans ses rapports bilatéraux. Notre problème réside tout simplement dans la recherche des meilleurs moyens de maximiser notre influence à l'appui de nos intérêts. Ce problème remonte d'ailleurs à l'époque où le Canada s'est façonné une politique indépendante: songez, par exemple, aux difficultés qu'a dû surmonter le gouvernement en temps de guerre pour s'assurer que le Canada ait, au sein des conseils de l'alliance, une influence proportionnelle à sa contribution économique et militaire à l'effort de guerre. Le Canada a fermement appuyé la création de l'OTAN et a continué depuis à se faire l'avocat infatigable de la consultation au sein de l'alliance principalement pour veiller à ce que les grandes décisions touchant la paix et la guerre ne soient pas prises en son absence et sans égard à ses intérêts. Cette même philosophie a sous-tendu sa participation à l'OCDE: l'espoir qu'une consultation suivie et structurée entre des partenaires économiques aux liens étroits se traduirait par une sensibilité permanente aux préoccupations particulières de chacun.

Ce fut également le cas avec la création de la Communauté économique européenne et son élargissement de six à neuf pays. Nous ne faisons pas partie du jeu cette fois. Comment pouvions-nous alors nous assurer que nos intérêts ne seraient pas supplantés ou oubliés? C'est un des motifs qui ont présidé à la négociation de l'Accord-cadre entre le Canada et la Communauté. Même si j'ai critiqué l'accord à d'autres égards, j'estime toutefois qu'il constitue un instrument utile pour veiller à ce qu'un mécanisme consultatif permanent nous permette — voire nous contraigne — de procéder à une analyse systématique des problèmes qui surviennent dans les relations économiques entre le Canada et la CEE.

Au départ, la tenue de sommets économiques soulevait le même genre de difficultés. Nous avons d'abord été exclus de ces rencontres, même si nous avions le même poids économique qu'au moins un des autres participants. Le Canada a dû revendiquer son droit et, certaines embûches surmontées, il a finalement eu gain de cause.

Cette démarche ne vous semble peut-être pas inhabituelle étant donné que tout pays doit trouver les moyens de se faire entendre et de veiller à ce qu'on tienne compte de ses intérêts. En cela, vous avez raison. Mais ce problème a continué de marquer nos relations avec l'étranger, et notamment avec les pays d'Europe occidentale. Il s'agit là d'un groupe particulièrement puissant d'États. Certains États, grands et forts, ont tendance à s'occuper de leurs propres intérêts tout en accordant une attention minimale aux intérêts des autres. Mais, ils sont automatiquement conscients des intérêts des États-Unis: on n'est habituellement pas enclin à négliger une superpuissance. Par contre, cette conscience ne s'étend pas aux intérêts canadiens et les États en cause sont parfois portés à supposer — à tort — que tous les Nord-Américains se ressemblent et que les intérêts du Canada, lorsqu'ils se feront jour, ne seront finalement qu'un prolongement des intérêts des États-Unis.

Ce problème, qui est au cœur de notre politique européenne, n'est pas près de disparaître. Au contraire, j'estime qu'il se manifesterà à nouveau et qu'il pourrait même s'aiguiser dans l'avenir. La CEE est sur le point d'élargir une fois de plus sa

---